

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique**

Session hiver 2010

<p><b>POL 4411-20</b> <b>Organisations internationales : l'ONU et ses institutions spécialisées</b> <b>Mardi 9h30-12h30</b></p>
---

**Chargé de cours : Chalmers Larose**  
**Courriel : [larose.chalmers@uqam.ca](mailto:larose.chalmers@uqam.ca)**  
**Local: W-3515**  
**Heures de disponibilité : sur rendez-vous**

**DESCRIPTIF DU COURS**

Organisations internationales et ordre du monde: les fonctions des organisations internationales dans le système mondial. Le système des Nations Unies comme projet d'intervention dans les relations internationales. Les Nations Unies et la reproduction internationale, l'intégration à l'économie mondiale; l'action au bénéfice de l'accumulation du capital; l'action politique. Les difficultés de la reproduction.

**OBJECTIFS**

Le cours POL 441 explore le rôle des organisations internationales dans la politique mondiale contemporaine. L'un de ses objectifs premiers est d'initier et sensibiliser les participants à l'importance des organisations internationales, et des institutions qui les encadrent, en tant que forums et instruments qui facilitent les interactions entre les acteurs internationaux. Dans le cadre de ce cours, les organisations internationales sont étudiées en tant qu'acteurs d'un système international changeant marqué par une interdépendance de plus en plus étroite, et d'une « société internationale » en constante quête d'ordre et de régulation. De cette manière, ces organisations internationales sont appréhendées comme mécanismes et lieux de production de normes, de valeurs communes et d'institutions qui façonnent les relations entre les acteurs intervenant dans la politique mondiale.

Bien évidemment, une large place sera réservée à des discussions approfondies autour des apports et limites des organisations internationales dans le monde aussi bien que de la difficulté à réguler un système composé théoriquement d'entités légalement souveraines. Nous accorderons une attention soutenue aux enjeux et conjectures entourant la forme aussi bien que l'orientation, actuelle et future, de l'organisation des Nations Unies et ses principales agences. À cette fin, la salle de classe constituera un forum permettant d'explorer les enjeux et défis cruciaux qui interpellent ces organisations. Les étudiants seront introduits à une appréciation critique de l'action de ces acteurs dans le processus de négociations et de prises de décision internationale ainsi que des résultats obtenus. En fin de session, nous engagerons un débat sur la pertinence des organisations internationales comme instruments de solution de problèmes internationaux, leur rôle dans la stabilisation du système internationale voire même leur importance dans l'articulation de l'idée du multilatéralisme.

## **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE / MODE D'ÉVALUATION**

### **Lectures**

La lecture des deux ouvrages suivants est obligatoire. Vous pouvez vous les procurer à la COOP.

Maurice Bertrand, *L'ONU*, 6e éd., Paris : La Découverte, 2006

Clive Archer, *International Organizations*, 3<sup>ème</sup> éd., London: Routledge, 2001

Un recueil de textes est également disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures recommandées. Ceci pour le bon déroulement du cours et la préparation des examens prévus à cette fin.

## **EVALUATION**

Les étudiants seront soumis à un travail individuel, un travail d'analyse et un examen de fin de session.

- 1) **EXAMEN INTRA – 30% de la note finale.** Revue de la matière vue en classe et des principaux points soulevés par les textes consultés
- 2) **TRAVAIL D'ANALYSE:**
  - a. Examen critique d'une disposition (clause) de la Charte de l'ONU au regard de l'évolution du monde contemporain. Le texte devra rendre

compte des forces et faiblesses de certaines clauses fondamentales de cet instrument juridique en discutant de leur adéquation face aux problèmes et défis d'aujourd'hui.

OU

- b. Analyse d'une situation (conflit ou enjeu) internationale à la lumière des actions de l'ONU, ou d'une organisation internationale spécifique à ce sujet.

Cet exercice compte pour **35% de la note finale**. Le texte ne devra pas dépasser 10 pages en interligne et demie (excluant la bibliographie). Notez bien qu'il s'agit d'un travail de recherche ; la présentation devra respecter les règles de présentation et de citation en vigueur au département. Il est fortement recommandé de consulter et vous référer à la littérature pertinente à votre sujet d'intérêt. Le travail doit être remis au plus tard **le 30 NOVEMBRE**.

- 3) **EXAMEN FINAL (EN CLASSE)**. Cet examen compte pour **35% de la note final et se déroulera le 13 décembre**. Son but est d'amener l'étudiant (e) à procéder à un examen analytique autonome au sujet d'un des volets de la matière du cours vu en classe.

Les étudiants répondront, sous forme de dissertation (6-7 pages maximum) à une des trois questions qui leur seront soumises. Il s'agira de tester la capacité de l'étudiant (e) à soulever des interrogations et identifier des enjeux pertinents, de même qu'à poser un questionnement critique et cohérent, sur un problème relié au rôle ainsi qu'aux actions des organisations internationales dans le monde.

---

#### **ÉVALUATION**

Examen intra: 30%

Travail d'analyse : 35%

Examen final : 35%

Les autres questions s'y rapportant seront abordées en classe et les décisions prises conjointement en fonction des normes du module et du département.

## PLAN DU COURS

**6 septembre**

**Introduction générale – Présentation du cours**

### **PREMIÈRE PARTIE : Théories et fonctions**

**13 septembre**

#### **Perspectives**

David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, « The Rise of International Organisation » in David Armstrong *et al.* (dirs.) *International Organisation in World Politics*, 3<sup>ème</sup> édition, London : Palgrave, 2004, p. 1-14.

Dario Battistella « La coopération » in *Théories des relations internationales*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris : Presses des Sciences Po, 2006, p. 394-425

**20 septembre**

#### **Approches**

Michael Barnett et Matha Finnemore “Political Approaches” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 41-57.

Jorge E. Velasquez “Legal Perspectives” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 58-81.

**27 septembre**

#### **Rôle, fonctions, types**

##### *Lecture recommandée*

Clive Archer “Role and Function of International Organizations” in *International Organizations*, 3<sup>ème</sup> éd., Londres : Routledge, 2001, p. 65-111.

*Lecture complémentaire*

A. Leroy Bennet et James K. Oliver « Introduction » in *International Organizations: Principles and Issues*, 7<sup>ème</sup> ed., New Jersey: Prentice Hall, 2002, p. 1-26

## **Deuxième partie : Aperçu historique et structure**

**4 octobre**

### **Historique et évolution**

Clive Archer « Definitions and History » in Clive Archer *International Organizations*, 3<sup>ème</sup> édition, London: Routledge, 2001, p. 1-34 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

José Manuel Sobrino Heredia « Les organisations internationales : généralités » in Manuel Diez de Velasco Vallejo *Les Organisations internationales*, Paris : Economica, 2000, p. 3-23.

**11 octobre**

### **Espoirs et désillusions : la Société des nations (SDN)**

David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, « The League of Nations » in David Armstrong *et al.* (dirs.) *International Organisation in World Politics*, 3<sup>ème</sup> édition, London : Palgrave, 2004, p. 16-36 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

Pierre Gerbet, Victor Yves Ghebali et Marie Renée Mouton, “Origine et structure de la Société des Nations” dans *Société des Nations et Organisation des Nations Unies*, éditions Richelieu, p. 13-143, 1973 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

**18 octobre**

### **L’organisation des Nations Unies : Principes, structure et système**

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies aujourd’hui*, chapitre I, « L’organisation des Nations Unies », New York, 2008, p. 1-78. (Disponible à la réserve de la bibliothèque centrale)

**25 octobre Semaine d'activités libres**

**1<sup>er</sup> novembre EXAMEN INTRA**

## **DEUXIÈME PARTIE - AUTOUR DE L'ONU : LES QUESTIONS EN DEBAT**

**8 novembre**

### **Le système de sécurité collective**

Maurice Bertrand L'ONU, chapitre 2 « L'ONU et les problèmes de sécurité pendant la guerre froide » (p. 24-46), « L'ONU et la sécurité depuis la fin de la Guerre Froide » (p. 84-100), Paris : La Découverte, 2006.

Alexandra, Novosseloff, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée : Dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité*, chapitre II, **partie III**, « Les mécanismes du chapitre VII de la Charte » ; **partie IV** « L'ONU : Une organisation de sécurité collective ou de défense collective ? » Bruxelles : Bruylant, 2003, p. 113-134.

Paul Tavernier « Article 27 : Vote » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3<sup>ème</sup> édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 935-957.

**15 novembre**

### **Les opérations de paix**

David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, « The New World Disorder: the UN and the Maintenance of International Peace » in David Armstrong et al. (dirs.) *International Organisation and World Politics*, 3<sup>ème</sup> édition, London: Palgrave, 2004, p. 82-115.

Alexandra Novosseloff, « Une improvisation : les opérations de maintien de la paix du chapitre six et demi » in *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée : Dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité*, Bruxelles : Bruylant, 2003, p. 245-292.

Rafâa Ben Achour « Les Opérations de maintien de la paix » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3<sup>ème</sup> édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 265-286.

## **23 novembre**

### **L'intervention internationale**

#### *Lectures recommandées*

Shashi Tharoor et Sam Daws « Humanitarian Intervention », *World Policy Journal*, été 2001, p. 21-30

Alex G. Bellamy *Responsibility to Protect: The Global Efforts to End Mass Atrocities*, chapitre 1 "Sovereignty and Human Rights", Cambridge, Polity Press, 2009, p. 8-34.

Gilbert Guillaume "Article 2 paragraphe 7" in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3<sup>ème</sup> édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 485-509

#### *Lectures complémentaires*

Béatrice Pouligny « L'humanitaire non gouvernemental face à la guerre », *Politique étrangère*, vol. 2, no 3, 2003, p. 367-380

Thierry Tardy « L'ONU et le recours à la force ou le mariage de la carpe et du lapin » *Étude Raoul-Dandurand n°12*, 2006, p.1-32

## **30 novembre ((REMISE DU TRAVAIL D'ANALYSE))**

### **Coopération pour le développement- Les institutions économiques internationales**

#### *Lectures recommandées*

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

Ngairé Woods "Bretton Woods Institutions" in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 233-253.

Alain Pellet « Chapitre IX : Coopération économique et sociale internationale, article 55, al. A et b » dans Jean Pierre Cot et Alain Pellet *La Charte des Nations Unies : Commentaires article par article*, Economica, 1991.

#### *Lectures complémentaires*

Jane L. Papart and Henry Veltmeyer « The Development Project in Theory and Practice: A Review of its Shifting Dynamics » *Revue canadienne d'études du développement* Vol. XXV, No 1, 2004, p. 61-76

Yves Schemeil « L'Organisation mondiale du commerce et l'instabilité internationale » in Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (dir.) *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 39-58

### **6 décembre-BRAINSTORMING**

#### **La pertinence des organisations internationales - Considérations générales et perspectives de réforme**

#### *Lectures recommandées*

Lakhdar Brahimi « L'ONU en 2034 » *Politique étrangère*, 4/2006 (hiver), p. 771-783

Vincent Chenail « La réforme des Nations Unies depuis le Sommet mondial de 2005: Bilan et perspectives », *Relations internationales*, Vol 128, set-décembre 2006, p. 79-92.

Alexandra Novosseloff, « L'élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, Vol 128, set-décembre 2006, p. 3-14

#### *Lectures complémentaires*

Koffi Annan, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du secrétaire général des Nations Unies, New York, 21 mars 2005.

Mark Mallow Brown "Can the UN be reformed?" *Global Governance* 14 (2008), p. 1-12.

### **13 décembre – EXAMEN FINAL**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

## PLAGIAT

### Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.9 Entente d'évaluation

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.